



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prêts

Question écrite n° 132234

Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement, sur la mise en place du prêt à taux zéro collectif. Les associations des responsables de copropriété ont réclamé ce dispositif et regrettent qu'il soit reporté au mieux à septembre 2012. En effet, cet outil permettrait d'engager la rénovation énergétique de très nombreuses copropriétés, un chantier urgent mais très difficile à financer actuellement. Elles demandent donc que le décret d'application de l'article 103 de la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives soit publié dans les meilleurs délais. Ce texte ne nécessite pas un travail de rédaction très pointu puisqu'il doit lister uniquement les informations que le syndic devra fournir en cas de prêt collectif. Il lui demande donc si l'élaboration de ce décret a débuté par les services du ministère et la période à laquelle il pourra être publié.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132234

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 avril 2012, page 3129

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)